

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire virtuelle sur Teams à Montréal le jeudi 25 mars 2021, à 19 h.

Commissaires présents :

M<sup>e</sup> Joe Ortona, président  
M. Agostino Cannavino, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire-parent  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire  
M. Jamie Fabian, commissaire  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Mubeenah Mughal, commissaire-parent  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire-parent  
M. Daniel Tatone, commissaire-parent

Commissaires absents :

M. James Kromida, commissaire

Administrateurs présents :

M. Russell Copeman, directeur général par intérim  
M<sup>e</sup> Benoit Duhême, directeur général adjoint  
M<sup>me</sup> Evelyne Alfonsi, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale  
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Myrienne Lusignan, directrice adjointe, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Pela Nickoletopoulos, directrice de secteur – Niveau primaire  
M<sup>me</sup> Sabrina Petrocco, directrice adjointe, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – EAFP  
M<sup>me</sup> Anna Villalta, directrice adjointe, Services éducatifs  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M. Mike Cohen, spécialiste en communication et marketing  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général et communications

1.

Avis de réunion

Il est confirmé par M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.

2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-0 (M. J. Fabian absent lors du vote). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-03-25-2</u></p>
3.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Aucune question du public</p>
4.	<p><u>Projet de révision de l'organigramme administratif 2020-2021 – Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>au début de 2020, la firme de gestion Deloitte a été mandatée afin de produire un bilan organisationnel et un plan d'action pour l'administratrice de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'une des recommandations du bilan organisationnel concernant le Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) était de « mieux intégrer ce service dans l'organigramme de la commission scolaire, dans le contexte d'une revue plus globale de l'organigramme global » (sic);</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>à la suite de la réception du bilan organisationnel, l'administratrice a adopté, le 31 août 2020, une nouvelle structure organisationnelle pour la CSEM, conformément à la résolution n° 20-08-31-4;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'un des changements importants apportés à la structure de la CSEM fut de transférer les services auxiliaires du SEAFP tels les ressources humaines, les services aux élèves et l'établissement du budget aux autres entités administratives de la CSEM;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil des commissaires est préoccupé par le fait que cette nouvelle structure organisationnelle pour le SEAFP pourrait ne pas être appropriée;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>un consultant externe, M. Ron Silverstone, a été mandaté par le directeur général par intérim pour « déterminer si la structure organisationnelle du SEAFP de la CSEM est la mieux adaptée afin de réaliser les objectifs du service et ceux de la commission scolaire »;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'une des conclusions du rapport Silverstone souligne « qu'il est dans le meilleur intérêt de la CSEM de revenir à la structure initiale où le SEAFP ne déplace aucun membre du personnel vers d'autres services »;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>une autre recommandation du rapport Silverstone est « que la directrice du SEAFP travaille plus étroitement avec les directrices des Services financiers, des Ressources humaines et des Services aux élèves »;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le transfert de personnel du SEAFP vers d'autres services est en cours;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la CSEM s'affaire actuellement à élaborer son budget et ses besoins en effectifs pour 2021-2022;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l'Association</p>

québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS) et l’Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) doivent être consultées sur le projet de révision de l’organigramme administratif 2020-2021 – SEAFP;

**ATTENDU QUE** la date de fin de la consultation prévue auprès des associations susmentionnées sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR T. SPERANZA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE :**

Le conseil des commissaires achemine une proposition de consultation afin de rétablir la structure du Service de l’éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) à ce qu’elle était avant l’adoption du nouvel organigramme administratif 2020-2021 par l’administratrice le 31 août 2020.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le projet de révision de l’organigramme administratif 2020-2021 – SEAFP soit transmis aux fins de consultation à l’Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l’Association québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS), l’Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) et au comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), et que les résultats de la consultation soient acheminés à la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, au plus tard le 26 avril 2021, tel qu’il est énoncé dans la documentation présentée à la réunion.

**IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE** sans égard à la question de la structure du SEAFP, et tel qu’il est mis en lumière dans le bilan organisationnel et le plan d’action préparés par Deloitte pour le compte de l’administratrice de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), le conseil des commissaires affirme que le SEAFP doit se conformer à ce qui suit :

- un processus de reddition de comptes adéquat et structuré;
- la fourniture d’un soutien approprié aux élèves internationaux;
- des contrôles adéquats entourant les partenariats du SEAFP;
- une supervision appropriée de la qualité des services éducatifs;
- le respect des règles relatives aux approvisionnements et à la gestion contractuelle;
- une collaboration accrue entre le SEAFP et les autres services de la CSEM.

**IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE** le conseil des commissaires donne instruction à l’Administration de la CSEM de suspendre toute nouvelle mutation de personnel et/ou tout nouveau transfert budgétaire du SEAFP vers d’autres services de la CSEM jusqu’à ce que le conseil prenne une décision concernant l’organigramme administratif 2020-2021.

Vote : 13-0-0 (M. J. Fabian absent lors du vote). Motion adoptée.

Résolution n° 21-03-25-4

5. Projet de révision de l’organigramme administratif 2020-2021 – Coordonnateur des communications – Pour consultation

**ATTENDU QU’**au début de 2020, la firme de gestion Deloitte a été mandatée afin de produire un bilan organisationnel et un plan d’action pour l’administratrice de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);

**ATTENDU QU’**à la suite de la réception du bilan organisationnel, l’administratrice a adopté, le 31 août 2020, une nouvelle structure organisationnelle pour la CSEM, conformément à la résolution n° 20-08-31-4;

**ATTENDU QUE** l'un des changements apportés à la structure de la CSEM visait la création du poste de coordonnateur des communications;

**ATTENDU QUE** le poste de coordonnateur des communications semble avoir été créé dans l'éventualité où le directeur général deviendrait le porte-parole de l'institution;

**ATTENDU QUE** le président de la CSEM est le principal porte-parole de la CSEM;

**ATTENDU QUE** des conseils en matière de communication stratégique peuvent être fournis à l'organe de gouvernance de la CSEM sur une base ponctuelle;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires croit, sur l'avis du directeur général, que la direction du Service du marketing et des communications de la CSEM devrait être assurée par un poste de régisseur;

**ATTENDU QUE** l'Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l'Association québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS) et l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM) doivent être consultées sur le projet de révision de l'organigramme administratif 2020-2021 – Coordonnateur des communications;

**ATTENDU QUE** la date de la fin de la consultation prévue auprès des associations susmentionnées sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

Le conseil des commissaires achemine une proposition de consultation visant à abolir le poste de coordonnateur des communications et à le remplacer par le poste de gérant – marketing et communications, relevant du directeur général.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le projet de révision de l'organigramme administratif 2020-2021 – Coordonnateur des communications soit transmis aux fins de consultation à l'Association of English Montreal Board Administrators (AEMBA), l'Association québécoise des cadres scolaires – Section CSEM (AQCS) et l'Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM), et que les résultats de la consultation soient acheminés à la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, au plus tard le 26 avril 2021, tel qu'il est énoncé dans la documentation présentée à la réunion.

Vote : 13-0-0 (M. J. Fabian absent lors du vote). Motion adoptée.

Résolution n° 21-03-25-5

6. Réunion à huis clos

6.1 Motion de réunion à huis clos

Sur une motion de M. Agostino Cannavino, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 06.

Vote : 13-0-0 (M. J. Fabian absent lors du vote). Motion adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 21-03-25-6.1

	<p>M. Jamie Fabian s'est joint à la réunion à 19 h 28.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 49.</p>
7.	<p><u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u></p> <p>6.2 <u>Nomination d'un directeur général</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU QUE M. Nick Katalifos soit confirmé au poste de directeur général de la Commission scolaire English-Montréal, à compter du 29 mars 2021.</p> <p>Vote : 13-1-0 (M. D. Tatone a voté contre). Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-03-25-6.2</u></p> <p>6.3 <u>Nomination d'un directeur général par intérim (résolution provisoire)</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME E. ISRAEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, compte tenu du fait que M. Nick Katalifos est dans l'impossibilité d'assumer sur-le-champ ses fonctions de directeur général, M<sup>me</sup> Pela Nickoletopoulos soit nommée directrice générale par intérim de la Commission scolaire English-Montréal à compter du 29 mars 2021.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-03-25-6.3</u></p>
8.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la réunion soit levée à 19 h 52.</p> <p>Vote : 14-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 21-03-25-8</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M<sup>e</sup> Joe Ortona, président</p> <p>_____</p> <p>M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>